

Conseil Municipal du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-Pierre LE ROUX, Maire.

Etaient présents : M. Mmes Jean-Pierre LE ROUX, Maire, Michel FEDERICI, Jean-Claude COLIN, Marie-Line BACHELOT, Sandrine DEBUS, Jérôme CLERET, Adjoint au Maire, Philippe MATHIERE, Jean-Luc BARAGUAY, Sylvie GUITTON, Anna DESPRES, Thierry ABRAHAM, Céline MACHADO DA SILVA, Sylvie BALLON, Julien PERIER, Patrice SOTO.

Etaient absents excusés : MM. Lionel VILQUIN, Pascal GATELET, Mmes Anne CROISE, Clémentine SOURICE.

Pouvoirs : M. Hervé GUITTON pouvoir à M. Jean-Pierre LE ROUX, Mme Martine FONTAINE pouvoir à M. Michel FEDERICI, M. Bruno ANQUETIL pouvoir à M. Patrice SOTO, M. Guillaume VILLETTE pouvoir à Mme Anna DESPRES.

Monsieur Michel FEDERICI a été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I – Intercom Bernay Terres de Normandie : adoption du rapport CLECT investissement au futur centre nautique

La CLECT, lors de sa réunion du 18 janvier 2023, a adopté le rapport concernant l'évaluation des charges transférées au financement de l'investissement au futur centre nautique.

Le scénario retenu est le suivant : participation par habitant à 13.28 €.

Pour la ville cela représente une charge annuelle de 29 587.75 € pendant 25 ans.

A la majorité, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce rapport.

II – Règlement intérieur relatif à la location de l'Espace Robert Fort

Dans le cadre des locations de l'Espace Robert Fort, il est proposé de mettre en place un règlement intérieur.

Ce règlement permettra au locataire de prendre connaissance de toutes les consignes liées à cette location (sécurité, responsabilités, obligations, ...).

A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent ce règlement et autorisent Monsieur le Maire à le mettre en place.

III – Demande de subvention auprès du Département de l'Eure, projets communaux

Le Département de l'Eure a engagé un nouveau régime d'aides dédié aux communes.

Certains projets de la ville peuvent donc être subventionnés, à savoir :

- Aide à la création d'un gîte : coût estimé du projet 100 000.000 € HT.

- Ma commune grandeur nature : ce dispositif accompagne techniquement et financièrement les communes qui placent la nature au cœur de leurs projets et aménagements. Le projet de rénovation paysagère du parc Chantereine pourrait être soutenu ; Ce projet est estimé à 187 317.00 € HT.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à solliciter ces subventions.

IV – Création d'une réserve communale de sécurité civile

La Préfecture de l'eure a rappelé que la ville était soumise à l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le PCS est un **outil réalisé à l'échelle communale sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque** (catastrophes et sinistres majeurs : tempête, crues, incendie, ...).

La dernière version est ancienne, de ce fait le document fait l'objet d'une mise à jour.

Conjointement à ce travail, il est proposé de créer une réserve communale de sécurité civile constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune.

A l'unanimité, les membres du Conseil déclarent être favorables à la création de cette réserve communale de sécurité civile.

V – Subventions aux associations, CCA et école maternelle

Monsieur le Maire propose de voter les subventions pour l'année 2023 qui ont déjà fait l'objet de débats en commission des finances le 21 février dernier :

ASSOCIATIONS	2019	2020	2021	2022		2023	
				Demandé	Accordé	Demandé	Proposé
A.D.E.P	2 500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	1 000 €
*Sub exceptionnelle	1 680 € **						2 000 € *
Classe découverte		3 000 €					
Classe de mer	2 500 €						
Séjour normand	900 €						
Projet « classe cinéma »		500 €					
Breakdance				3 200 €	3 200 €		
Séjour Normandie						2 678 €	2 678 €
Séjour Volcans						3 414 €	3 414 €
Cerza « Le Petit Poucet »							1 000 €
Entraid'addict	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	300.00 €	250 €
Amicale des Pompiers	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 300.00 €	1 000 €
* Sub exceptionnelle			500 €				300 €
A.P.E.L. Saint-Georges	300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
As. Sport Saint-Georges	250 €	0 €	500 €	500 €	500 €	500.00 €	500 €
Bibliothèque Pour Tous	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600.00 €	1 600 €
Club des 4 Jeudis	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 500 €	1 000 €	1 500.00 €	1 000 €
* Sub. exceptionnelle					500 €*		500 €
L'Aile Dame - Echecs	1 400 €	1 400 €	1 000 €	1 400 €	1 000 €	1 400.00 €	1 400 €
Sub Exceptionnelle	750 €						
C.S.B	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €		20 000 €
Sub. exceptionnelle	5 000 € *	5 000 €*	5 000 €*	5 000 €*	5 000 €*		5 000 €
C.O.S	10 000 €	18 500 €	18 500 €	18 500 €	18 500 €	18 500.00 €	18 500 €
ARPENT'EURE						300.00 €	300 €

Festy'Beaumont <i>Sub. exceptionnelle</i>	3 000 €	0 €	0 €	0 €	0.00 €	0.00 €	0 € 1 000 €
Ass. Croix de Guerre	100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0.00 €	0 €
Secours Catholique	3 000 €	3 000 €	4 000 €	3 500 €	4 000 €	4 000.00 €	4 000 €
Le Souvenir Français	100 €	100 €	100 €		100 €	Pas de montant	0 €
U.C.I.A. <i>Sub exceptionnelle</i>	3 100 €	3 000 € 2 000 €* 2 000 €*	3 000 € 2 000 €	5 000 €	3 000 €* 2 000 €**	3 000.00 €	3 000 €
Oscardon « Téléthon »	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	800 €	800 €
Les Clowns de Sarah <i>Sub exceptionnelle</i>	600 €	600 €	300 € 300 € *	0 €	600 €	600.00 €	600 €
Conciliateur de Justice	0 €	0 €	0 €	Pas de montant	250 €	Pas de montant	100 €
Jumelage anglais	1 650 €	1 650 €	0 €	0 €	0 €	0.00 €	0 €
Jumelage allemand	1 650 €	2 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €	2 500.00 €	2 000 €
Comité Juno-Canada	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50.00 €	50 €
Bray Village en Poésie	150 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0.00 €	0 €
Ass. Sportive Collège Croix Maitre Renault	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	Pas de montant	500 €
Les Bouquinistes...	500 €* 3 000 €	500 €	0 €	500 €	500 €	500.00 €	500 €
Hand'cats	3 000 €	1 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	5 000.00 €	3 000 €
Donneurs de sang		2 000 €	500 €	500 €	500 €	1 500.00 €	1 500 €
Asso. Culturelle					500 € *		
Total sub. : article 6574	56 500 €	61 950 €	61 600 €		54 200 €		68 692 €
Sub. Excep : article 6748	5 830 €				3 200 €		8 800 €
CCAS : article 657362	15 000 €	19 000 €	9 000 €	20 000 €	20 000 €	28 000.00 €	28 000 €

* subvention non versée

** Subvention reçue du Département à reverser à l'école

COTISATIONS 2023 : article 6281

Abbayes Normandes	450.00 €	472.50 €	472.50 €	472,50 €	472.50 €	485.00 €	485 €
UMEE	548.00 €	557.00 €	545.00 €	541.00 €	541.00 €	540.00 €	540 €
Villes fleuries			175.00 €		175.00 €	175.00 €	175 €
Total article 6281							1 200 €

A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent ces subventions.

VI – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023

L'article L.16212-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Conformément au texte ci-dessus, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article dans les conditions suivantes :

Chapitre	Crédits ouverts en 2022	Crédits pouvant être ouverts	Opérations Crédits à valider
21	463 101.38 €	115 775.35 €	Mât solaire : 4 766.40 € Taille haie : 400.00 €

A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent cette proposition.

VII -Budget de fonctionnement école 2023

- **Ecole maternelle**, effectif au 1^{er} janvier 2023 : 82 enfants.

Rappel budget 2022 : 93 enfants x **58 € par enfant** = **5 394 €**

- **Ecole élémentaire**, effectif au 1^{er} janvier 2023 : 235 enfants.

Rappel budget 2022 : 250 enfants x **64 € par enfant** = **16 000 €**

Il est proposé d'allouer les budgets suivants pour 2023 :

- Ecole maternelle : 82 enfants x 58 € = 4 756 €
- Ecole élémentaire : 235 enfants x 64 € = 15 040 €

A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent cette proposition.

VIII – Tarification Espace Robert Fort et location de vaisselle

Dans le cadre des locations de l'Espace Robert Fort et de la salle Jean Cheyrolles, il est proposé de mettre en place les changements suivants :

- Frais de fonctionnement : 75 € seront demandés pour une 2^{ème} utilisation annuelle aux associations (sauf les associations d'intérêts publics et culturels) et administrations publiques, etc ...
- Location de vaisselle : participation forfaitaire de 30 € pour les particuliers louant une salle communale.

Pour information : aucun prêt de vaisselle, matériel ne sera accordé en dehors des locations de salle.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent ces propositions.

IX – Contrat à durée déterminée saisonnier service technique

Vu les besoins saisonniers à venir des services techniques, Monsieur el Maire propose de recruter un adjoint technique à temps complet en CDD pour 6 mois à compter du 1^{er} avril 2023 au plus tôt.

A l'unanimité, après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve ce recrutement.

X – Mise à disposition de personnel

L'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite reconduire la convention de mise à disposition par la commune de Beaumont-le-Roger de l'ingénieur principal, Mr Eric FOREL, à mi-temps pour une durée d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023), aux services techniques.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie prendra aussi à sa charge 50 % des frais (salaires et charges, téléphonie, véhicule et carburant, restauration, ...)

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

XII – Mission de conseil et d'assistance chômage proposée par le Centre de Gestion de l'Eure

Depuis le 1er janvier 2022, le Centre de Gestion propose une nouvelle mission : calcul de l'indemnisation chômage.

Tous les fonctionnaires et agents contractuels territoriaux de droit public involontairement privés d'emploi ont droit, s'ils remplissent les conditions, au versement de l'allocation d'assurance chômage appelée allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) dans les mêmes conditions que les salariés du secteur privé. De fait, les employeurs publics sont de plus en plus confrontés à l'obligation de verser des allocations de retour à l'emploi à leurs agents contractuels mais aussi à leurs agents titulaires et stagiaires.

Les modalités de calcul, la durée d'indemnisation, les corrections en fonction des contrats réalisés par l'agent rendent cette mission complexe sans l'utilisation d'un logiciel spécifique. C'est pour cette raison que le Centre de Gestion de l'Eure s'est doté d'un logiciel qui permet de proposer aux collectivités et EPCI cette mission facultative.

Une tarification est fixée par délibération du CDG 27, et, sera appliquée selon les besoins demandés.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à ce service.

Manifestations et événements à venir

- Mercredi 22 mars, Espace Robert Fort : Don du Sang
- Vendredi 24 mars 18h, salle du Conseil : réunion COS
- Samedi 1^{er} avril, chasse aux œufs dans le Parc Chantereine organisée par l'ADEP
- Samedi 8 avril, manifestation de Pâques organisée par l'UCIA devant la Mairie
- Mardi 11 avril 12h30 course cycliste, passage rue Saint-Nicolas
- Mardi 11 avril 19h, salle du Conseil : Conseil Municipal
- Mercredi 12 avril 18h, salle Jean Cheyrolles : AG Téléthon
- Week-end 15 et 16 avril, espace Robert Fort, Jean Cheyrolles 10h-19h Nem Co Show (salon du jeux vidéos)

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20H20.